

Lettre de l'Agenda rural n°3

août 2023



Le 15 juin 2023 à Suget dans la Vienne, la Première ministre a annoncé le lancement de France Ruralités. Ce programme matérialise l'an 2 de l'Agenda rural et marque la pérennisation de l'effort de l'État en faveur des ruralités.

Cette troisième lettre de l'Agenda rural est donc l'occasion de présenter un bilan de la mise en œuvre de l'agenda rural en Corrèze et de tracer les perspectives de la future action de l'État en faveur des territoires ruraux.

Le comité local de cohésion territoriale, installé en 2021, réunit l'ensemble des partenaires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires autour d'une feuille de route afin de mieux coordonner leur action dans notre département. Ainsi, nombre des mesures de l'Agenda rural qui répondent aux besoins de vos territoires ont déjà été mises en œuvre.

21 structures France Services ont été labellisées depuis 2020 afin d'offrir à tous les citoyens un accompagnement dans leurs démarches administratives. Une trentaine de conseillers numériques sont en poste et le dispositif est pérennisé pour 3 ans.

Le programme « New Deal numérique » poursuit son déploiement pour couvrir en téléphonie mobile les communes encore mal couvertes d'ici 2025. 13 pylônes ont déjà pu être mis en service. 20 supplémentaires sont programmés dans les mois à venir.

Le programme Petites Villes de Demain est entré cette année dans sa phase opérationnelle avec la signature des conventions d'opération de revitalisation de territoire et la réalisation de premiers beaux projets, comme la reconquête de friches ou les programmes d'habitat inclusif. Le dispositif se poursuit avec l'ambition d'accompagner au mieux la transition écologique des territoires. Les deux villes du programme Action cœur de ville, Tulle et Brive, s'engagent dans la deuxième phase du programme.

Au-delà, des actions de revitalisation s'adressent à l'ensemble des communes. Ainsi, 3 Micro-Folies, musées numériques innovants, sont ouvertes en Corrèze. Grâce au soutien du groupe SOS dans le cadre de l'opération 1000 cafés, 2 cafés multiservices se sont installés à Saint-Solve et Sarran. Trois projets d'implantation de commerces multiservices seront soutenus par le fonds de soutien au commerce rural.

France Ruralités entend poursuivre l'Agenda rural avec de nouvelles actions qui prolongent les efforts déjà entrepris. Je citerai ainsi l'augmentation de la subvention octroyée aux France Services ; la création d'un fonds de 90 millions d'euros sur 3 ans pour développer les mobilités alternatives à la voiture ; la revalorisation et prolongation du dispositif VTA (volontaire territorial en administration) jusqu'en 2026 ; la pérennisation du fonds de soutien au commerce rural jusqu'en 2027 ; la création du programme Village d'Avenir ; de nouveaux efforts en faveur de l'accès à la santé tant par les medicobus que par le doublement du nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles ; un soutien renforcé aux Micro-Folies ; la généralisation des territoires éducatifs ruraux ou encore la pérennisation des zones de revitalisation rurales.

Le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux et le soutien à leur développement restent parmi les priorités de l'État. La feuille de route est ambitieuse et nécessite un engagement commun. Je vous invite à rester informés, à participer aux initiatives locales et à contribuer à la réalisation de cet agenda rural. Ensemble, nous pourrions valoriser la richesse et le potentiel de notre territoire.

Étienne Desplanques
Préfet de la Corrèze

LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres-villes et centres-bourgs des villes moyennes et des petites centralités est une action majeure pour le département de la Corrèze.

Elle se concrétise par les dispositifs « **Action Cœur de ville** » lancé en 2018 et « **Petites villes de demain** », lancé en 2020 fort de l'expérience du programme Action cœur de ville. Ils poursuivent un objectif commun : autour de sa centralité, agir au bénéfice de l'ensemble du territoire et de sa population. Cela se concrétise par des actions en faveur du renforcement de l'offre d'habitat, de l'attractivité des logements de centre-ville, du développement commercial et économique, ou encore de la mobilité.

En Corrèze, Brive et Tulle bénéficient du programme **Action Cœur de Ville**. C'est ainsi que se mettent en place, de façon coordonnée, des actions sur l'habitat ou le commerce, l'amélioration des équipements publics et services ou des plans de mobilité.

Citons l'exemple de l'opération de démolition reconstruction en cours sur l'îlot Maison à Tulle pour y bâtir une résidence pour jeunes actifs ou encore la réhabilitation de la caserne Brune à Brive pour ouvrir une résidence senior.

Le programme **Action cœur de ville** entre dans sa deuxième phase 2023-2026 pour relever l'enjeu de la transition écologique et étendre son action aux entrées de ville et quartiers de gare.

Le programme **Petites villes de demain** concerne 13 communes en Corrèze jusqu'en 2026.

Les territoires communautaires PVD bénéficient d'une prise en charge à 75 % par l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH d'un chef de projet pour accompagner les élus de l'ensemble du territoire dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet global de revitalisation.

Revitalisation



Mouna MAURAND ZAYER, Cheffe de projet PVD

Pays de Lubersac Pompadour Pays d'Uzerche

"Petites villes de Demain est une démarche de contractualisation, qui a permis de mobiliser plusieurs acteurs autour d'un projet participatif en vue d'améliorer la prise en compte des enjeux du territoire et de définir une stratégie opérationnelle de développement à court, moyen, et long termes."

Le programme PVD a d'ores-et-déjà permis la réalisation d'études sur la requalification de friches à Bort-les-Orgues, Beaulieu-sur-Dordogne et Chamberet, ou encore pour la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial à Uzerche.

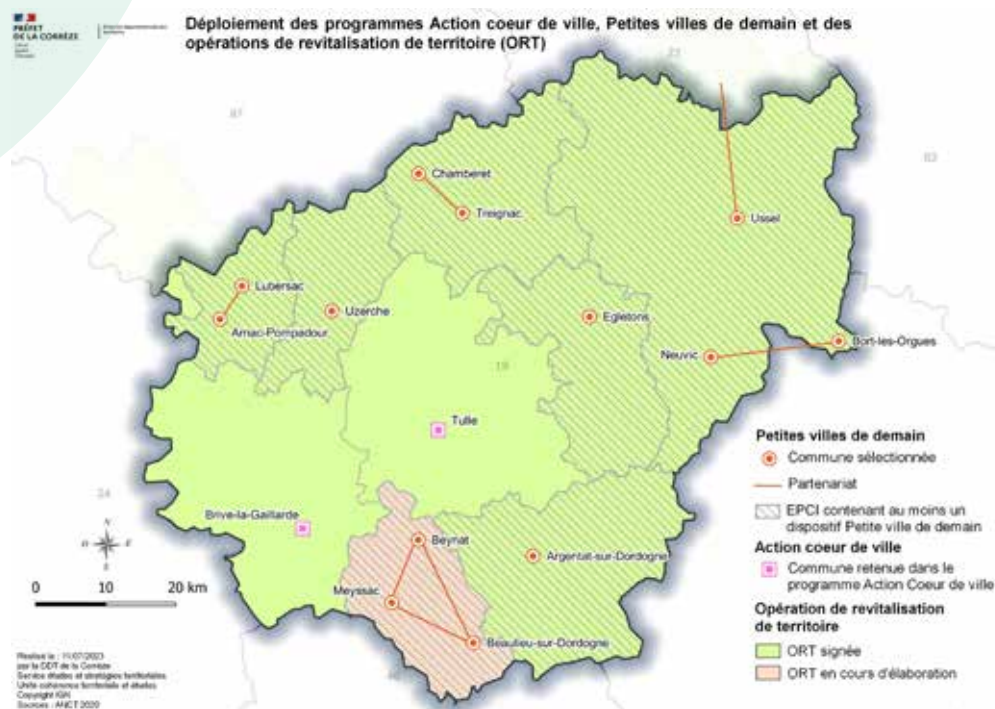
Un accompagnement opérationnel des projets de créations d'activités commerciales de proximité a été mis en place sur les centres-villes de Lubersac et Pompadour.

Trois projets autour d'habitat inclusif pour « bien vieillir dans les PVD » seront accompagnés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Banque des territoires et l'ANCT respectivement à Lubersac, Neuvic et Argentat-sur-Dordogne.

Pour toutes ces villes, petites et moyennes et leurs territoires, le projet de revitalisation du territoire est acté par la signature d'une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT). Cette convention comporte de nombreux effets juridiques en matière d'habitat et de commerce pour

permettre la requalification d'ensemble du centre-ville, créant ainsi un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Mais plus qu'une somme d'effets juridiques, l'ORT traduit la volonté commune d'un territoire et de l'État de conduire un projet pluriannuel de revitalisation et d'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

En Corrèze, huit territoires ont signé leur convention d'ORT : Tulle agglo, la Communauté d'agglomération du bassin de Brive, la communauté de communes Xaintrie-Val-Dordogne, la communauté de communes Haute-Corrèze communauté, la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, la communauté de communes Pays d'Uzerche, la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières et la communauté de communes Pays de Lubersac-Pompadour. D'ici le début d'année 2024, l'ensemble du département bénéficiera de la mise en place des ORT.



DISPOSITIFS POUR LA REVITALISATION COMMERCIALE

L'État a mis en place des dispositifs de soutien pour lutter contre la désertification commerciale des territoires ruraux dans les communes et dans les petites centralités.

1) LE FONDS DE SOUTIEN COMMERCES EN MILIEU RURAL

Ce fonds s'adresse aux communes rurales n'ayant pas de commerce de première nécessité à moins de 10 minutes.

Le fonds pour la réimplantation de commerces en milieu rural, doté d'une enveloppe de 12 millions d'euros, est ouvert jusqu'à fin 2027. Ce programme s'adresse aux porteurs publics comme privés s'ils bénéficient du soutien de la collectivité.

Il permet de soutenir les projets d'installation de commerces sédentaires ou itinérants à hauteur de 50 % du déficit d'opération dans la limite de 50 000€ et des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000 €.

Une attention particulière sera portée à maturité du projet, démonstration de sa viabilité économique, offre commerciale multiservices et non artificialisation des sols.



Vous trouverez plus d'informations sur le site de la préfecture et de l'ANCT.

Les candidatures peuvent déjà être déposées en ligne sur la plateforme dédiée :

<https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

Lors du premier comité de sélection le 30 mai, trois projets ont été sélectionnés en Corrèze : ceux portés par les communes de Davignac et Margerides ainsi que celui porté par la SARL « La Maison Terre » à Beaumont.

Davignac

"La municipalité de Davignac qui travaille depuis trois années sur un projet de résidence intergénérationnelle, avec la création d'un commerce multiservices, est ravie que celui-ci ait retenu l'attention de Madame Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

En effet, notre projet lauréat a fait partie du programme de reconquête du commerce en zone rurale et nous tenons à remercier Madame La Ministre d'avoir cru en celui-ci en nous octroyant une aide de 50 000 € salvatrice pour donner du dynamisme supplémentaire à notre Bourg."



réhabilitation d'une ancienne propriété en résidence sénior et intergénérationnelle à Davignac

Un autre comité de sélection sera organisé à la rentrée.

La mesure est pérennisée jusqu'en 2027 dans le cadre du dispositif France Ruralités.

2) LE FONDS DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX D'ACTIVITÉ (FRLA)

Ce fonds lancé en 2019 vise à soutenir les opérations immobilières contribuant à la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services nécessaire à la réussite du projet urbain d'ensemble dans les centres-villes (communes bénéficiaires des programmes Action Coeur de ville, Petites villes de demain), centres-bourgs (communes situées en zones de revitalisation rurale et quartiers ou territoires fragiles (quartiers politiques de la ville, zones d'aide à finalité régionale).

Les projets porteront sur des opérations commerciales, artisanales, de restauration ou de services ; des projets liés à l'économie sociale et solidaire et des projets touristiques (hôtellerie hors hôtellerie

de plein air) sous réserve de démontrer l'effet levier sur le tissu commercial et artisanal local. Les projets accompagnés peuvent avoir une mixité d'usages.

Ce dispositif, géré par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), permet de résorber les déficits des opérations pour faciliter la réalisation de projets immobiliers structurants, menés par des opérateurs qualifiés ou des collectivités locales et permettre ainsi la mise en œuvre de ces projets dans les territoires identifiés pour leur fragilité.

Il est doté d'une enveloppe de 25 millions d'euros.

Les collectivités sont désormais éligibles à ce dispositif à condition de porter des opérations de petite taille accompagnées par une AMO technique et de démontrer l'impossibilité de portage par un acteur privé.

Le FRLA est mobilisable en qualité de dernier financeur. En d'autres termes, le FRLA financera les opérations déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques.

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme dédiée : <https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

3) ACCOMPAGNEMENT ANCT ET AUTRES DISPOSITIFS

Les communes qui souhaitent implanter un commerce peuvent également solliciter un appui en ingénierie auprès de l'ANCT. Pour cela, les communes doivent contacter la délégation locale de l'ANCT. Si le montage du projet est complexe et nécessite une ingénierie particulière qui ne peut être réalisée localement, l'ANCT prendra alors en charge l'intervention d'un bureau d'étude ad hoc.



L'auberge de Saint-Solve, rouverte depuis février 2022 avec le soutien du groupe SOS dans le cadre de l'opération « 1000 cafés »

En Corrèze, la commune de Monceaux-sur-Dordogne est ainsi accompagnée pour le montage de son projet de commerce multiservices.

Pour installer un café multiservices, les communes peuvent également faire appel à l'accompagnement du groupe SOS dans le cadre de l'opération 1000 cafés. Le groupe aide notamment la commune à la recherche d'un gérant du café multiservices. 2 cafés ont ainsi pu être ouverts en Corrèze à Saint-Solve et Sarran. Le groupe SOS peut aussi intervenir en soutien aux cafés en difficulté.

Les communes qui le souhaitent peuvent aussi

s'adresser à l'association « Bouge ton coq ! » qui aide les communes à travailler à un projet d'épicerie associative

Enfin, l'ANCT lancera à partir de septembre une expérimentation sur la requalification et la transformation des zones commerciales périurbaines. L'objectif sera, à terme, de rationaliser le foncier commercial.

Fonds friche

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Chaque année, la France consomme en moyenne 20 000 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, alors que le stock de friches est estimé à 150 000 ha (source Cerema). Les friches représentent ainsi un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN) fixée par le Gouvernement.



Les opérations de recyclage de friches ou de fonciers déjà artificialisés impliquent le plus souvent des coûts supplémentaires de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde entraînant également des délais plus longs et des risques plus importants, voire des blocages d'opérations.

Ces coûts plus élevés ne peuvent généralement pas être compensés par les recettes de cessions. De fait, si l'on souhaite que ces opérations aboutissent, un soutien public est donc indispensable.

Dans le cadre de France Relance, un fonds friche doté de 850 M€ a été déployé sur l'intégralité du territoire français entre 2020 et 2022.

En Nouvelle-Aquitaine, 37 M€ ont été alloués à 3 appels à projets. En Corrèze, ce sont pas moins de 9 projets accompagnés pour un montant total de travaux de 18,9 M€ et 2,9 M€ d'aides publiques.

EXEMPLE DU PROJET DE LA FRANÇONNIE À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE :



Vue 3D du site après réhabilitation

L'îlot de la Françonnie est une friche patrimoniale emblématique du centre-ville d'Argentat-sur-Dordogne. Cette ancienne école (MFR) représente un îlot (bâti et foncier) imbriqué dans le centre entre des habitations et un local commercial. Du fait de son caractère remarquable, ce bâti nécessite d'être conservé en l'état. Les façades, toitures et volumétrie seront conservées dans un esprit architectural du XV/XVII siècle. Le projet présenté au titre du

fonds friches consiste en la création de 8 logements sociaux dont 3 logements familiaux dans le logis et ses annexes et 5 logements adaptés aux personnes non dépendantes (plain-pied) en densification sur le reliquat de l'unité foncière.

Le coût total du projet s'élève à 1 785 729 €. Compte tenu des contraintes architecturales, le déficit global de l'opération s'élève à 1 139 676 euros. Le fonds friche a permis d'attribuer à ce projet une subvention de 896 441 € sans laquelle l'opération n'aurait pas pu voir le jour

En 2023, le fonds vert pérennise cette mesure de soutien au recyclage des friches avec une enveloppe nationale de 315 M€.

En Nouvelle-Aquitaine, 34 M€ ont été alloués pour 2023 soit une enveloppe prévisionnelle de 1,5 M€ pour la Corrèze. La sélection finale des projets est prévue avant la fin de l'année 2023.

Programme national ponts



La première phase de déploiement du programme national ponts :

Les ponts constituent les points névralgiques des réseaux routiers, leur fermeture peut bouleverser la desserte d'un territoire : accès aux emplois et aux services, circulation des transports scolaires, services de secours, fonctionnement des exploitations agricoles... Si les gestionnaires des réseaux routiers principaux ont en général un bon standard de gestion de leur patrimoine reposant sur des services techniques compétents, les plus petits gestionnaires sont souvent particulièrement démunis en termes de connaissance de l'état de leurs ouvrages et des procédures d'entretien.

Dans le cadre du plan de relance, l'État a décidé en 2021 de consacrer 40 M€ à la réalisation d'un vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art et murs de soutènement routiers des communes. Cette initiative s'inscrit dans l'offre de services en ingénierie proposée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) aux collectivités territoriales.

Sa mise en œuvre a été confiée au Cerema, établissement public de l'État disposant d'une expertise historique et reconnue en matière de voirie et ouvrages d'art.

Ainsi, 28 000 communes ont été éligibles à cette première édition du programme, parmi celles qui en ont le plus besoin, leur permettant d'établir un véritable carnet de santé des ouvrages contenant un calendrier de surveillance et d'entretien et permettant ainsi de répondre à leurs obligations en matière de police de la circulation et de gestion du patrimoine.

LES CHIFFRES CLÉS EN CORRÈZE :

- 242 communes éligibles au programme
- 145 communes volontaires
- 378 ponts et 128 murs de soutènement visités
- 11 demandes de mise en sécurité immédiate dont 3 avec une restriction des usages de l'ouvrage

Seconde phase : diagnostic approfondi pour certains ouvrages

Une seconde phase de diagnostics approfondis a été proposée pour 12 communes supplémentaires. Il s'agit d'effectuer un travail particulier pour des ouvrages plus sensibles selon des critères de complexité techniques ou de niveau enjeu local, pour lesquels une reconnaissance plus détaillée s'avère nécessaire. Cela doit donner également lieu à des fiches types comme pour la première phase.

Les possibilités de financement :

Les interventions en réparation des ouvrages d'art entrent dans les critères d'éligibilité des dotations accordées par l'État dans le cadre de travaux d'investissement des collectivités territoriales, à savoir pour 2023 :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), avec une possibilité pour le préfet de majorer le taux en cas d'urgence (DETR « petits ponts » avec taux modulés de 45 , 50, 55 %) ;
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL « sécurisation des équipements publics » à hauteur de 30 %) ;
- le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), qui permet le soutien en ingénierie.

Les DETR et DSIL peuvent être cumulées.

Des appuis financiers sont également mobilisables auprès de la banque des Territoires pour financer les études d'ingénierie complémentaires et travaux de réparation.

Le programme national ponts 2ème édition :

Fort du succès de la première édition du programme, suite à laquelle 42 000 ouvrages du territoire national sont ainsi mieux connus et pourront être mieux entretenus, l'État a annoncé courant avril une deuxième édition du programme pour 4 000 communes supplémentaires.

L'objectif de ce deuxième programme est d'offrir une nouvelle opportunité aux communes éligibles au premier programme qui n'ont pas candidaté, mais aussi d'élargir aux communes de moins de 3 M€ de potentiel fiscal et moins de 10 000 habitants.

En Corrèze 125 communes sont éligibles. Un sondage valant candidature a été ouvert par le Cerema du 19 avril au 31 mai 2023. 41 candidatures ont été enregistrées.

Les travaux de recensement et d'évaluation des ouvrages communaux seront réalisés entre l'automne 2023 et 2025 par les bureaux d'études déjà retenus en première édition, toujours sous le pilotage du Cerema. De la même manière des carnets de santé pour chacun des ouvrages seront édités. les études d'ingénierie complémentaires et travaux de réparation.

EN BREF : PROLONGATION DISPOSITIF VTA

6 volontaires territoriaux en administration (VTA) sont aujourd'hui en poste en Corrèze pour mettre leurs compétences aux services des projets des communes.

Le dispositif est prolongé en 2023. 220 nouveaux volontaires pourront être recrutés au niveau national.

Pour rappel, le VTA permet à une collectivité rurale de bénéficier d'une aide de l'Etat pour recruter un jeune diplômé (minimum bac+2), âgé de 18 à 30 ans, sur un contrat de projet de 12 à 18 mois. Les missions confiées à un VTA doivent concerner des sujets d'ingénierie de développement et des projets de territoire ruraux comme : l'animation d'un CRTE, le montage de dossiers de rénovation thermique des bâtiments, l'appui au chef de projet Petites villes de demain, l'appui à la mise en œuvre d'un SCOT ou d'un PLUIH, le travail sur les actions de redynamisation commerciale et touristique, ou encore la préparation de dossiers de demande de subvention... Les personnes recrutées en VTA n'ont pas vocation à assurer des missions de fonctionnement courantes.

Le dispositif évolue en 2023

L'aide versée par l'Etat à l'employeur est portée à 20 000 €. Ce montant comprend 5 000 € à reverser au jeune pour faciliter son installation. Le champ des structures pouvant recruter un VTA s'élargit également en incluant les structures telles que les associations d'élus ou les syndicats mixtes si les missions du VTA permettent d'accompagner des collectivités rurales en plus des communes, EPCI ruraux et PETR.

Une même collectivité peut bénéficier de deux VTA simultanément.

Si vous souhaitez recruter un VTA, vous devrez transmettre la fiche de poste à la préfecture qui la mettra en ligne sur la plateforme dédiée aux candidatures.

L'agenda rural en chiffres

- 13 pylônes « **New Deal** » mis en service 
- 59 structures habilitées **Aidants connect** 
- 30 conseillers numériques **France Services** en poste 
- 21 structures **France Services** ouvertes 
- 13 communes **Petites villes de demain** 
- 6 volontaires territoriaux en administration en poste 
- 2 communes **Action cœur de ville** 
- 3 micro-folies validées par l'ANCT 
- 3 lauréats du fonds de soutien au commerce rural 
- 2 campus connectés ouverts 
- 2 tiers-lieux labellisés **Fabrique de territoire** 
- 2 structures **1000 cafés** ouvertes 
- 400 jeunes accueillis au **SNU** en 2022 
- 18 auto-écoles partenaires **Le permis à un euro par jour** 
- 1186 élèves encordés dans **Les cordées de la réussite** en 2021-2022 